

Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) - feuille de calcul pour les versements de juillet 2025 à juin 2026 (année de base 2024)

Vous pouvez également utiliser notre [calculateur de prestations pour enfants et familles](#).

Crédit de base : (349 \$)	1	349 \$
Crédit pour époux ou conjoint de fait : (349 \$)	2	\$
Crédit pour le premier enfant admissible d'une famille monoparentale : (349 \$)	3	\$
Crédit pour enfants admissibles : (184 \$ pour chaque enfant non inclus à la ligne 3) 184 \$ × ____ =	4	\$

Calcul du crédit supplémentaire Footnote1

(à remplir seulement si vous êtes une personne seule)

Revenu net rajusté :	5	\$
Montant de base :	6	- 11 337 \$
Ligne 5 moins ligne 6. Si le résultat est négatif, inscrire zéro.	7	\$
Crédit supplémentaire : le moindre de 184 \$ ou 2 % de la ligne 7	8	\$
Somme partielle : (additionner les lignes 1, 2, 3, 4 et 8)	9	\$

Réduction du crédit

(doit être rempli pour les personnes seules ainsi que les personnes mariées ou conjoints de fait)

Revenu familial net rajusté	10	\$
Montant de base :	11	- 45 521 \$
Ligne 10 moins ligne 11. Si le résultat est négatif, inscrire zéro.	12	\$
Inscrire 5 % de la ligne 12 :	13	\$
Crédit annuel : (ligne 9 moins ligne 13)	14	\$

Tous les montants sont approximatifs. Votre avis de détermination affichera le montant exact de la prestation à laquelle vous aurez droit pour l'année.

Note de bas de page

Notes de bas de page 1

Les familles monoparentales recevront le plein montant du crédit supplémentaire dans le cadre de leur prestation de base du crédit pour la TPS/TVH. Pour ces clients, indiquez le montant de 184 \$ à la ligne 8.